

SÉANCE DU 24 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune afin de respecter les règles sanitaires liées au Covid-19, sous la présidence de M. Eric HALBOURG, Maire.

Étaient présents : MM : HALBOURG Éric, PETIT Yves, GUITTET Arnaud, DELAUNE CAUVIN Astrid, CAPPÀ Vanessa, LIENAFÀ Dominique, FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, CURY Nathalie, MABIRE Yoanick, MONTIER Nadine et HUBERT Thierry (*Président de la Régie de Transport*).

Excusés : SOURINTHA Florence donne procuration à HALBOURG Eric, BIARD Christophe donne procuration à GUITTET Arnaud, RENOULT Jean-Luc.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DELAUNAY Angéline

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de M. PETIT Yves, Doyen, le Compte Administratif 2020 de la Régie de Transports est présenté. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2020 comme suit :

Section d'exploitation : solde créditeur 7 357,01 €
Section d'investissement : solde créditeur 26 215,46 €

REGIE DE TRANSPORTS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Affectation du résultat d'exploitation : Excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068): 0 €
Report à nouveau d'exploitation : 7 357,01 €

M. le Maire reprend la présidence de séance.

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Sous la présidence de M. PETIT Yves, Doyen, le compte administratif 2020 est présenté. Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement solde créditeur 255 838,15 €
Section d'investissement solde créditeur 83 603,80 €
Résultat global solde créditeur 339 441,95 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Restes à réaliser d'investissement : Dépenses : 204 299.00 € Recettes : 75 316.00 €
Il est accepté à l'unanimité des votes.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Affectation du résultat de fonctionnement :
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 45 379,20 €
Report à nouveau créditeur ligne 002 : 210 458,95 €

M. le Maire reprend la présidence de séance

COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2020

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident d'accepter à l'unanimité des votes, la fiscalisation de la contribution 2021 aux :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veulette

TAUX DES 3 TAXES 2021

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes en vigueur actuellement. Il informe les membres du Conseil Municipal que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la direction des finances publiques a demandé d'intégrer le taux du foncier bâti attribué jusqu'alors au département, au taux du foncier bâti communal. Le département a un taux de 25.36 qui s'ajoute désormais au taux de la commune (18.29). En contrepartie, le département n'imposera plus cette taxe sur le bâti aux particuliers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des votes (12 pour et 1 abstention), de maintenir les taux des taxes communales 2020 pour 2021, et d'y inclure le taux du département dans le foncier bâti, ce qui les fixe comme suit :

CFE	16.97	Foncier Bâti	43.65	Foncier non bâti	36.71
-----	-------	--------------	-------	------------------	-------

SUBVENTIONS 2021

Sur propositions de M. le Maire et après avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2021 :

Amicale des Maires du Canton : 80	Gincaux : 100	Téléthon : 250
Amicale des Pompiers d'Yerville : 150	Motteville Informatique : 0	
Anciens Combattants : 610	Amicale des Aînés : 690	
Association EMC : 2 000	Malta en fête : 1 500	ASM Tennis de Table : 1 050
Banque Alimentaire 250		

DIVERS INVESTISSEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

➤ ACHAT TONDEUSE

M. Guittet, Adjoint, explique que suite à la dernière réunion, il a demandé à une autre société un second devis (même modèle que proposé par Technivert). Il présente les deux devis : un d'un montant de 1 175.00 € HT soit 1 410.00 € TTC de Nion, et un autre d'un montant de 1 216.17 € HT soit 1 460.00 € TTC de Technivert. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des votes (12 pour et 1 abstention) de choisir le devis de l'entreprise Nion.

➤ ACHAT ÉPAREUSE

M. Guittet, Adjoint, explique que suite à la dernière réunion, il a demandé plus d'informations sur les modèles d'épareuses. Il présente deux devis : un d'un montant de 8 538,21 € HT soit 10 245,85 € TTC de Nion, et un autre d'un montant de 7 571.25 € HT soit 9 085.50 € TTC de Technivert. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des votes (11 pour et 2 abstentions) de choisir le devis de l'entreprise Technivert.

➤ ACHAT BENNE TROIS POINTS

M. Guittet, Adjoint, explique que suite à la dernière réunion, il est allé prendre la mesure de l'épaisseur de la benne trois points de la commune, et celle-ci est actuellement de 2 mm. Il présente deux devis : un d'un montant de 615.83 € HT soit 739.00 € TTC de Nion (épaisseur 2 mm), et un autre d'un montant de 915.00 € HT soit 1 098.00 € TTC de Technivert (épaisseur 2.5 mm). Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des votes (12 pour et 1 abstention) de choisir le devis de l'entreprise Nion.

ACQUISITION DE DEUX DÉFIBRILLATEURS (SALLE DES FÊTES/ÉCOLE ET VESTIAIRE FOOT)

M. le Maire rappelle que les communes ont l'obligation d'installer des défibrillateurs dans les ERP. Il propose pour cette année d'investir dans deux défibrillateurs, un au Stade de Football et un autre sur le parking de la Salle des fêtes et École (utilisation pour les deux ERP). Il présente plusieurs devis : Schiller d'un montant de 2 804,40 € HT soit 3 365,28 € TTC, Shake d'un montant de 3 587,48 € HT soit 4 304,98 € TTC et Sapy d'un montant de 3 156,00 € HT soit de 3 787,20 € TTC. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes, de choisir l'entreprise Schiller pour son montant qui inclue la pose des défibrillateurs sans faire appel à un électricien, de solliciter une subvention auprès de l'État, d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

RUE DE LA PRAIRIE – DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB

M. Guittet, Adjoint, indique que la chaussée de la Rue de la Prairie a été réalisée il y a plusieurs années, et à une époque les entreprises utilisaient de l'amiante et/ou du plomb dans le macadam de la voirie. La société Colas qui a été choisie pour réaliser les travaux de réfection de cette rue, demande à la Mairie de leur fournir un rapport indiquant qu'il n'y a pas d'amiante ni de plomb dans la voirie. Il présente le devis de la société BC2E Diagnostics Immobilier, d'un montant de 1 350.00 € HT soit 1 620.00 € TTC pour la réalisation de ces diagnostics. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité des votes (12 pour et 1 abstention) de :

- rattacher ce devis à la demande de subvention de la réfection de la voirie
- inscrire au budget la somme de ce devis
- demander un second devis auprès d'une autre société

ACQUISITION MATÉRIEL INFORMATIQUE ÉCOLE (CLASSES PRIMAIRES)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le gouvernement a mis en place dans son « Plan de Relance » une subvention pour les classes de primaires uniquement de toute la France pour l'acquisition de matériel informatique. Il s'agirait d'investir dans différents supports informatiques selon les besoins des professeurs des deux classes de primaire. Il présente le devis de la société Caux-Formatique, d'un montant de 13 313,56 € HT soit 15 976,27 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité des votes (10 pour et 3 abstentions) d'inscrire au budget 2021 la dépense, de solliciter une demande de subvention auprès de l'État au nom du Plan de relance – continuité pédagogique « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ». Les Conseillers demandent à M. le Maire d'obtenir d'autres devis pour se prononcer définitivement sur cet investissement.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle qu'à la précédente réunion de Conseil, le Président de Malta en fêtes a sollicité le renouvellement de la participation du CCAS pour les activités (Pâques, Halloween et Noël). Les sommes seront prévues dans le Budget 2021 en alimentation et les achats des confiseries se feront auprès de l'épicerie de la commune.

M. Guittet, Adjoint, indique les différentes dates prévisionnelles des travaux dans la Rue de la Prairie :

- Réunion Publique des Habitants de la Rue et l'entreprise : prochainement (sûrement en visio)
- Enfouissement Réseaux : mai à mi-juin
- Voirie : début juillet
- Diagnostics : à réaliser avant début juillet

M. Guittet, Adjoint, informe les conseillers qu'une « tonte raisonnée » va être mise en place dans la Rue Jean Douence.

M. Guittet, Adjoint, précise que le protocole pour l'utilisation des terrains De Laitre a été retourné signé. Un rendez-vous avec un huissier a été pris pour le constat de l'état des terrains pour la semaine prochaine. Après ce constat, les entreprises pourront livrer la terre sur ces terrains. Elle servira à l'aménagement de l'Etang.

M. Foulon demande si la Mairie a des informations concernant l'avancée du projet du rond-point au niveau de l'auberge du Bois Saint Jacques (carrefour D20/D23). M. le Maire indique qu'il a été convié à une réunion avec la direction des routes le mardi 6 avril prochain pour ce projet.

M. Lienafa demande s'il serait possible de limiter la vitesse à 30 km/h dans l'allée de la corderie pour la sécurité des habitants de ce quartier. Il demande également, si la signalisation pour le stationnement dans le dégagement (lieu de demi-tour) est prévue d'être installée prochainement. M. le Maire indique qu'il a eu des informations supplémentaires très récemment, et que la commande vient d'être prise pour la pose de panneau signalant le stationnement interdit. La Mairie va mettre en place un arrêté de 30 km/h pour cette rue.

La séance est levée à 20h40